



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Une nouvelle campagne de séduction...

BOUCHERVILLE, le 19 mars 2004 - Récemment, vous avez reçu un bulletin d'information, émis par la Direction, relatif aux négociations entourant le renouvellement de notre convention collective. Nous étions informés, depuis quelques jours déjà, du lancement par la Direction d'une campagne "d'information" destinée à convaincre nos membres du bien-fondé des positions d'Hydro-Québec et du nouveau contexte budgétaire justifiant les positions de l'IREQ, une opération élaborée et pilotée par le porte-parole du comité de négociation de la Direction. Il semble que notre proposition pour le règlement de la convention collective, entérinée par 98% des membres présents à l'assemblée générale du 19 février dernier, complique le "plan de match" de la Direction. Nous y reviendrons plus loin.

Voici les éléments qui seront traités dans cette communication:

- Négocier? Mais, négocier quoi au juste?
- Et si les "propositions" de la Direction - sur la "flexibilité" notamment - avaient existé auparavant...
- Le contexte a-t-il vraiment changé? Et, pour tout le monde à Hydro-Québec?
- Et la vie continue...
- A propos de l'entente de partenariat avec Siemens...

Négocier? Mais, négocier quoi au juste?

Dans son communiqué, la Direction nous invite maintenant à reprendre les discussions et laisse entendre que leurs énoncés seraient des "bases de discussion" qu'elle veut "explorer" avec le Syndicat. Bien sûr, on y parle du contexte nouveau auquel fait face Hydro-Québec justifiant le fait que nous devons "concéder des aménagements" dans notre convention collective: ainsi, flexibilité et mobilité sont à l'ordre du jour de leur agenda, cela est connu.

Mais discuter de quoi au juste? La période du "parler pour parler" est terminée, pour nous, et ça s'est terminé le 12 décembre dernier lors du dépôt de notre proposition de règlement alors que, de guerre lasse et fatigués d'attendre que la Direction ait fini de "réfléchir" à la situation, nous avons déposé une offre de règlement sur la base des paramètres monétaires consentis aux autres employés d'Hydro-Québec. Le temps des discussions est terminé, c'est le temps de régler en équité avec les autres employés syndiqués de l'entreprise!

Et, si par hasard, nous entreprenions des discussions "exploratoires" sur les thèmes proposés par la Direction, nous en arriverions à quoi après plusieurs séances de "tordage de bras", de "contorsions multiples"? A ¾ de permanence pour nos membres? A des temporaires qui deviendraient "permanents" après 5 années de statut précaire? A nos emplois qui seraient occupés par des gens de l'externe, notamment les spécialistes et les ingénieurs de Siemens? Ça n'a tout simplement pas de bon sens ce qu'on nous propose comme discussion. Il est à nouveau utile de rappeler la proposition adoptée par 98% des membres présents à cette assemblée générale, à savoir qu'il a été proposé et entériné:

"De mandater le comité de négociation du SPSI à négocier le renouvellement de la convention collective actuelle pour une durée de 5 ans en y intégrant les mêmes paramètres monétaires, de régime de retraite et avantages sociaux que ceux consentis aux autres syndicats d'Hydro-Québec. Une fois la convention collective reconduite pour 5 ans, de débiter une négociation sur différentes problématiques touchant les deux parties comme le prévoit la lettre d'entente no. 7 de la convention collective."

De plus, nous avons proposé à M. Elie Saheb, lors de la rencontre du Bureau avec ce dernier en décembre 2003, de s'attaquer aux revenus de l'IREQ et du LTE - projets bloqués par les plate-formes, argent non dépensé dans les enveloppes budgétaires des plate-formes, budgets amputés par les unités corporatives... - mais il a visiblement opté pour régler ses problèmes en sabrant dans notre convention collective. C'est son choix mais ce n'est pas vrai qu'Hydro-Québec va régler ses problèmes budgétaires sur le dos de notre convention collective. Surtout de la part d'un gestionnaire qui a fait sa marque à SM3...

Ainsi, lors de la dernière rencontre de négociation, le comité de négociation a officiellement déposé notre proposition de règlement et nous recommencerons les discussions lorsque la Direction nous proposera de régler, d'abord, notre convention collective sur la base des paramètres monétaires consentis aux autres employés d'Hydro-Québec. Après, il sera toujours temps de se pencher sur les problèmes qui affligent la Direction...

Si les "propositions" de la Direction - sur la "flexibilité" notamment - avaient existé auparavant...

Il est quand même étonnant qu'on nous propose d'abolir la permanence d'emploi et de la remplacer par "quelque chose" qui dirait qu'un employé conserve son emploi si plus de X% de ses activités sont supportées par du financement corporatif alors même que les cadres de premier niveau sont assurés, eux, de ne pas être licenciés par manque de travail... Si une telle disposition avait existé par le passé, nombre de projets de R&D n'auraient tout simplement jamais vu le jour,

initiés avec des budgets de "fond de poubelle" par des chercheurs et ingénieurs qui croyaient en ces projets.

Ainsi, il est bon de rappeler que, lors du "réalignement" de l'équipe de R&D oeuvrant dans le domaine de l'éolien, plusieurs chercheurs de cette équipe se sont retrouvés, pendant quelques années, sans aucun projet à financement "corporatif" dûment approuvé comme tel. Qui plus est, ils ont initié "en catimini" des activités qui ont éventuellement débouché sur le projet MATH, celui-là même qui est mis de l'avant par la Direction pour justifier du succès de nos activités de R&D!

Si les propositions de la Direction - sur la "flexibilité" notamment - avaient existé à cette époque, plusieurs chercheurs membres de cette équipe, au premier chef le porte-parole de la Direction à la table de négociation, auraient tout simplement été licenciés pour absence de projet à financement corporatif... Faut quand même avoir du "culot" pour oser nous proposer de telles aberrations...

Le contexte a-t-il vraiment changé? Et, pour tout le monde à Hydro-Québec?

Ainsi, selon le communiqué de la Direction, le contexte avait considérablement changé en octobre 2003 de telle sorte que, lors de la rencontre de négociation du 10 octobre 2003, la Direction se disait dans l'impossibilité de nous déposer l'offre de règlement consentie aux autres unités syndicales. Soit, mais comment expliquer l'entente conclue entre Hydro-Québec et la Fraternité des constables spéciaux d'Hydro-Québec entérinée le 16 décembre 2003? Le contexte n'avait-il pas également changé pour ce groupe d'employés? Comment alors expliquer qu'une entente était possible avec les constables spéciaux, en décembre 2003, et que, dans notre cas, plus rien n'était possible à partir de l'automne 2003?

Qui plus est, l'entente conclue entre Hydro-Québec et la Fraternité des constables spéciaux ne touche aucunement à la sécurité d'emploi, aux horaires de travail des employés, au temps supplémentaire, bref aux clauses normatives de leur convention collective. De plus, cette entente prévoit même la création d'un comité sur la précarité d'emploi chargé d'étudier la faisabilité de convertir des postes temporaires en postes permanents!

Ainsi, afin de bien informer ses membres et de contrer les allégations véhiculées par la Direction, le SPSI a obtenu copie de l'entente conclue entre Hydro-Québec et la Fraternité des constables spéciaux et celle-ci est disponible sur le lien <http://www.spsi.qc.ca/divers/constables.pdf>.

Alors, messieurs de la Direction, deux poids deux mesures?

Et la vie continue...

Et notre convention collective continue de s'appliquer malgré l'impasse dans la négociation de notre convention collective. Ainsi, sur la paie du 15 avril prochain, Hydro-Québec ajoutera à notre rémunération le bonus relatif à l'atteinte des objectifs corporatifs pour 2003, soit un bonus de 4,06% calculé sur le salaire de base à la fin de l'année 2003.

Ainsi, pour répondre aux doutes de certains qui soutiennent que notre convention collective s'est terminée le 31 décembre 2003, elle se poursuit jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective tel qu'en témoigne le versement du bonus à nos membres.

A propos de l'entente de partenariat avec Siemens...

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la nature et la portée de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la firme Siemens concernant un partenariat de R&D entre les deux entreprises. A l'évidence, la Direction tient son personnel dans l'ignorance des objectifs de ce partenariat et les informations préliminaires qui nous ont été transmises n'augurent rien de bon pour les chercheurs de l'IREQ et du LTE. Bref, nos chercheurs et ingénieurs sont dans l'ignorance, se questionnent sur ce partenariat et l'inquiétude commence à sévir auprès de ceux auxquels on demande de collaborer avec cette firme externe. Devant des chercheurs qui contestaient cette avenue de partenariat, le Directeur de l'IREQ s'est même permis de qualifier de "vieux croûtons" ceux qui refuseraient de collaborer à cette entente ou de s'ajuster aux nouvelles réalités qui entourent la R&D à Hydro-Québec.

Qui plus est, les consignes données aux responsables de projets qui présentent leurs dossiers aux délégués de la firme Siemens recommandent d'en dire le moins possible lors de ces présentations. Bref, il semble que la méfiance entre Hydro-Québec et Siemens soit déjà présente dans cette entente de collaboration...

Par ailleurs, afin de séduire son partenaire et l'amener à conclure cette entente de partenariat, Hydro-Québec a fait valoir des engagements budgétaires supérieurs à ceux qui seraient consentis durant les prochaines années, notamment pour les activités de R&D dans nos laboratoires de l'IREQ et du LTE. Selon des sources d'information privilégiées dont dispose le Syndicat, nos laboratoires seraient plutôt assurés d'un engagement corporatif de 60 M\$ par année pour les prochaines années, loin derrière les chiffres avancés auprès du partenaire Siemens.

Devant le flou qui entoure ce partenariat et afin d'en connaître davantage sur la nature et la portée de l'entente, le SPSI a pris action et demandé à la direction d'Hydro-Québec de lui transmettre copie des ententes conclues entre elle-même et la firme Siemens. Mais, comme pour les niveaux des réservoirs, Hydro-Québec estime que cette entente est "secrète" et refuse de nous en transmettre la teneur. Le Bureau a donc décidé de porter le dossier devant la Commission d'accès à l'information et, dans la mesure où la commission reconnaît le bien-fondé de notre requête, nous rendrons publique cette entente de partenariat.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat